

# FEUILLE DE ROUTE NATIONALE ASSAINISSEMENT

## Compte-rendu

Vendredi 22 Novembre 2019

Participants : MTES, ASTEE, GRAIE, SYPREA, IRSTEA, AFB, FP2E, ANSATESE, AESN, DRIEE/SPEMA, FNCCR, FNSA

Christophe Venturini est le représentant du MTES (Ministère de la Transition Ecologique) et animateur de la démarche. Il travaille à la DEB (**Direction de l'Eau et de la Biodiversité**). Cette direction est intégrée au **bureau de la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles** au sein du **MTES**)

La feuille de route nationale est un projet de travail pluriannuel (5 ans) portant sur l'assainissement collectif, visant à décliner la première phase des Assises de l'Eau.

L'ambition est de mettre en place **des actions concrètes** en identifiant :

- Le calendrier
- Le pilotage et le co pilotage
- Le financement
- Des indicateurs de suivi

Christophe Venturini précise qu'il ne s'agit pas d'une révision de la nomenclature. **Cette feuille de route nationale permet de montrer à l'échelon européen et à la ministre que les services du ministère travaillent sur cette thématique.** Le dernier plan d'actions s'étalait de 2012 à 2018. Il est demandé de faire une synthèse des actions identifiées et réalisées. Pour mémoire, un premier plan d'action avait été mis en place entre 2007 et 2012. A chaque fois, les actions entreprises se sont évertuées à rattraper le retard vis-à-vis de la [DERU](#). (Directive Eau Résiduaire Urbaine datant de 1991, appliquée en France en 1993)

Le calendrier prévisionnel est d'arriver à un plan d'actions **à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.**

Il est à noter les doutes exprimés par les parties prenantes autour de la table. (En effet, depuis la mise en application de la DERU, la France est constamment en retard. Pour rattraper celui-ci, des plans d'actions ont été mis en place avec la simple ambition d'être au niveau réglementaire. Il est souligné le risque du manque d'ambition. Il est demandé d'avoir plus de visibilité sur les objectifs à atteindre. Cela devrait être l'occasion de travailler à l'AC de demain. Aujourd'hui, par exemple, le constat est que chacun réalise son schéma directeur. Il en résulte un manque de cohérence et d'interactions et de coordinations entre les acteurs. Il est souligné l'instabilité de la réglementation depuis la parution de [l'arrêté du 21 juillet 2015](#).

Il est possible d'intégrer d'autres ministères à la démarche (Santé, cohésion territoriale, économie), mais, le MTES avertit que cela risque d'alourdir, voire de ralentir le processus.

Les enjeux sont listés mais suscitent des commentaires négatifs (Redite des plans d'actions précédents, notamment sur l'application DERU car la France est montrée du doigt pour sa difficulté à l'appliquer). **En clair, du fait du retard de la France sur la DERU (Directive Européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines de Mai 1991), les plans d'actions se sont résumés à une mise à niveau des exigences de cette directive. La crainte est que cette feuille de route ne prenne pas assez en compte les recherches actuelles et les évolutions techniques.**

Les enjeux sont :

- Consolider et pérenniser les progrès accomplis et les bénéfices sanitaires
- Satisfaire dans les meilleurs délais et sur l'ensemble du territoire aux exigences DERU
- Améliorer le bon état des masses d'eau souterraine suivant le calendrier fixé dans le SDAGE
- Améliorer le service rendu aux usagers

Des échanges vifs se déroulent pour intégrer des thématiques pour susciter l'intérêt des élus locaux tels que **l'économie circulaire** (valorisation des boues), **la biodiversité, le changement climatique, la réutilisation de l'eau**. De plus, il faut prendre en compte les évolutions technologiques et les recherches notamment sur l'énergie. Enfin, un enjeu qui paraît crucial est **la gouvernance**.

Le ministère répond que ce sont des enjeux présents dans l'ensemble des thématiques. Néanmoins, pour **la valorisation des ressources**, il faut savoir précisément ce qu'il y a derrière. Pour la production d'énergie à partir des boues par exemple, la problématique est le périmètre d'action de cette feuille de route.

**En conclusion**, cette première réunion a posé les bases de travail pour un cycle de travail jusqu'en Juin 2020. La volonté est d'avoir **des propositions d'actions concrètes (et non des constats)**, et de pouvoir les mettre en œuvre sur une période de 5 ans. Ce qui ressort des échanges sur les thématiques, c'est de **mettre l'accent sur la communication pour changer la vision de l'assainissement et sensibiliser les parties prenantes sur le terrain** (Avoir des indicateurs lisibles pour des non-initiés, adapter le baromètre CIEAU à l'assainissement (mesure la satisfaction usagers sur l'EP...)). QUALITASS a fait l'objet d'une présentation dans la thématique « qualité de service rendu à l'utilisateur ». Il a été demandé de l'envoyer à l'ensemble des participants pour une étude approfondie.

En ce qui concerne les propositions d'actions, **le MTES veut du concret**. Un travail en amont pour préciser les actions suite aux propositions est à faire. Entre les lignes, la volonté est de mettre en œuvre sur du court, voire du moyen terme des actions pour montrer à la ministre et à l'Europe que la DEB travaille sur le sujet de l'assainissement. Néanmoins, cela reste à préciser à travers les prochains échanges.

Vocabulaire :

Arrêté du 21 Juillet 2015 : Relatif aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Nomenclature : annexée au code de l'environnement ([article R.214-1](#))

**GIDAF** : Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente. C'est un outil permettant à l'exploitant de déclarer en ligne et transmettre ses résultats d'analyses à l'Inspection des Installations classées et aux Agences de l'eau.

EPNAC : Evaluation des procédés nouveaux d'assainissement des petites et moyennes collectivités. C'est un groupe de travail qui a pour objectif principal la production et la diffusion d'une information pratique et technique étayée concernant les procédés de traitement des eaux usées des petites et moyennes collectivités. Il vise à apporter un appui pratique et technique aux acteurs concernés par l'assainissement en acquérant, mutualisant et diffusant les connaissances sur les procédés de traitement des eaux usées. Il ne comprend que des acteurs publics. Pour le moment, il n'est pas ouvert aux acteurs privés.

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales rattachée au ministère de la cohésion des territoires (Finances locales, Elus locaux et fonction publique territoriale, Compétences et institutions locales). La sous-direction « Compétences » s'occupe notamment de toutes les questions institutionnelles intéressant les compétences des collectivités territoriales, la coopération entre ces collectivités, la démocratie locale, leurs actions dans le domaine de la coopération décentralisée, les services publics locaux et **les marchés publics**.

RSDE : Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans les Eaux